



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE LA LOUVIERE



29. 01. 2026

Administration Communale
Chaussée Brunehaut 232
7120 Estinnes



IMIO010712000027482

Estinnes, le 23 janvier 2026

Concerne : rapport 2025 de la CLE

Madame, Monsieur

Conformément à la législation, veuillez trouver ci-joint le rapport de la Commission Locale Energie 2025.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Centre Public d'Action Sociale,

La Directrice Générale,

LEHEUREUX Sarah



La Présidente,

Dujardin Géraldine



Commission locale pour l'Énergie
Rapport d'activités à destination du Conseil communal

Conformément aux décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz (décr. 19.12.2002, modifié par le décr. 21.05.2015, art. 31quater, § 1^{er}, al. 2) et de l'électricité (décr. 12.4.2001, modifié par le décr. 11.04.2014, art. 33ter, § 4^r, al. 2), avant le 31 mars de chaque année, les Commissions locales pour l'Énergie peuvent adresser au Conseil communal un rapport faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l'année écoulée, ainsi que de la suite qui leur a été réservée.

Année : 2025
CPAS de : Estinnes

A. NOMBRE DE SAISINES¹ ET TYPE DE DÉCISIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ DES CLE

1. Nombre de saisines de la Commission locale pour l'Énergie pour l'ensemble de l'année

Nombre de réunions de la Commission locale pour l'Énergie : 2
Nombre de saisines de la Commission locale pour l'Énergie : 31
Nombre de saisines CLE annulées suite au règlement du dossier : 18

Nombre de saisines traitées concernant :

La fourniture minimale garantie : 0
L'aide hivernale : 3
La perte de statut : 29
Demande d'audition du client : 0

2. Nombre de décisions par type de CLE

• **CLE concernant la perte de statut de client protégé : 10**

7 décision(s) confirmant la perte du statut de client protégé.
3 décision(s) de report.

• **CLE concernant la fourniture minimale garantie : 0**

• **CLE concernant le secours hivernal : 3**

•

1 décision(s) d'octroi
2 décision(s) de refus

• **CLE suite à une demande d'audition du client : 0**

¹ Une saisine est une demande de décision par rapport à une énergie. Si les deux énergies sont concernées, il y aura deux saisines.

B. MISSION D'INFORMATION

(Détail des actions mises en place par la CLE pour le public qu'elle rencontre afin d'assurer sa mission d'information relative aux mesures à caractère social en matière de fourniture d'énergie et des tarifs applicables, de guidance sociale énergétique et des plans d'action préventive en matière d'énergie).

Travail en collaboration avec le tuteur énergie qui assure les visites à domicile avec la diffusion des informations liées au marché de l'énergie, des consommations et qui assure un accompagnement individuel des ménages dans leurs démarches. Le tuteur énergie met en place des actions spécifiques au PAPE en relation avec les assistantes sociales en charges des dossiers.

Le tuteur énergie accompagne également les personnes en perte de statut client protégé pour la signature d'un contrat commercial.

Nos services tiennent à souligner la très bonne collaboration de la cellule CLE d'ORES dans le traitement des dossiers soumis à examen.

Molle Jean-Pierre

Président de la Commission locale
pour l'Énergie

